

Visioconférence sur la synodalité 151121

CELY a organisé, le lundi 15 novembre 2021, parmi ses adhérents et sympathisants, une visioconférence destinée à discuter certains points du questionnaire sur la démarche synodale.

Cette conférence a réuni durant plus de deux heures, une trentaine de participants.

Le conseil d'administration de CELY avait sélectionné trois points :

- 1. Les compagnons de voyage
- 4. Célébrer
- 8. Autorité et participation

Les développements ci-après synthétisent les débats qui ont concerné tour à tour chacun de ces points.

Les compagnons de voyage

On ne peut se borner à considérer comme compagnons de voyage les pratiquants paroissiaux, un cercle de plus en plus étriqué.

Maints participants ont pointé un recroquevillement de la structure paroissiale bloquée sur la figure d'un curé monarchique et de ses familiers.

Cette situation est encore aggravée par les abus de pouvoir, les abus de conscience, les agressions sexuelles, notamment pédophiles, documentés dans le rapport de la CIASE.

Alors que certains des participants témoignent d'un rapport de plus en plus relâché avec la paroisse et les paroissiens, d'autres pensent qu'il ne faut cependant pas quitter la paroisse, mais marquer sa présence en saisissant les petites opportunités qui s'y ouvrent (prière universelle, annonces de solidarité dans la feuille paroissiale...).

En tous cas, beaucoup de compagnons de voyage se trouvent ailleurs : aide aux migrants, cercle du silence, CIMADE, SNL, mouvements (cvx, ACI...), soins palliatifs, institut biblique, petits groupes de partage, communautés de base, réponse à des besoins caritatifs aggravés par la pandémie...

Une des grandes faiblesses des dernières décennies a été de négliger l'établissement de liens avec les baptisés du parvis.

CELY, en tous cas, ne s'enferme pas dans un cadre paroissial. Sa structure associative, ses formes d'activités (organisation de conférences, groupes de travail), témoignent du souci de s'adresser aux baptisés du seuil.

Pour finir, certains participants ont fait remarquer que les compagnons de voyage devaient comprendre, au-delà même du peuple des baptisés (paroissiens ou non), tout le peuple de Dieu qui vise l'humanité entière.

Célébrer

Quant à la célébration dans le cadre paroissial, le malaise est grand : alors que l'assemblée devrait célébrer et le prêtre présider, ce dernier fait tout et les 'fidèles' assistent à un spectacle de moins en moins compréhensible, étouffé qu'il est par une ritualité magique, un décorum et une théâtralisation. On s'inquiète devant des liturgies qui font de l'eucharistie une nourriture magique, un médicament pour nous soigner de nos turpitudes. Seuls y trouvent leur affaire ceux qui cherchent une réassurance identitaire pas une communion.

Cependant plusieurs pensent qu'il faut y rester quand même et tenter d'y introduire d'autres pratiques : préparer en semaine la célébration du dimanche suivant, introduire une coresponsabilité clerc-laïcs, faire place à d'autres formes de célébration à côté de la messe... Deux références ont été plusieurs fois citées : Saint Merry hors les murs et le rassemblement de la famille jésuite à Marseille.

La célébration doit embrasser les grands enjeux de notre société, au premier rang le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité qui menacent la survie même non pas de la planète mais bien de l'humanité. Le corollaire insécable concerne la réduction des inégalités sans laquelle aucune politique de lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité ne sera jamais acceptée. *Laudato Si* indique la voie à investir. Il faut voir si les groupes Eglise verte peuvent constituer une voie efficace.

Enfin, on ne célèbre pas seulement dans l'église paroissiale, mais aussi dans une diversité de groupes, de réunions comme celles de CELY ou celles de communautés de base qui répètent chaque mois partage de vie et méditation collective de l'Ecriture, livre après livre.

Autorité et participation

Comme le souhaite le Pape François, on s'est inquiété du cléricalisme, non seulement celui des clercs mais également celui de laïcs, notamment de ceux qui acceptent de travailler dans les conditions qui sont faites actuellement par la conception monarchique du pouvoir des curés ou des évêques.

On a fait remarquer que l'allusion au lectorat et à l'acolytat n'annonce rien de substantiellement nouveau par rapport à ce qui existe déjà.

En contraste avec cette cléricalisation des laïcs, il a été fait allusion à la position du *Katholikentag* par rapport à la conférence épiscopale allemande.

A plusieurs, il a paru urgent de redéfinir ce qu'est un prêtre, de réaliser qu'il n'est pas Dieu sur terre, que nous sommes tous prêtres, prophètes et rois, de prendre en compte le travail théologique et exégétique.

Faire tout reposer sur un corps de ministres à plein temps bons à tout et sacralisés mais aussi en voie d'extinction n'est-il pas maintenant intenable ?

Ne faut-il pas prévoir le développement de ministères à temps partiel et à objet spécialisé ?

Ne faut-il pas distinguer les ministères de communion, ceux d'administration et ceux de justice alors que le rapport de la CIASE montre que c'est l'absence de contre-pouvoirs et la confusion de tous les ministères dans une conception monarchique qui génère les abus du cléricalisme ?

Ne faut-il pas exploiter davantage les ressources de synodalité d'institutions non territoriales, comme les mouvements (SGF, ACS...) ou encore certains ordres comme l'a montré le rassemblement souvent cité de la famille jésuite à Marseille.

Plusieurs intervenants ont mis l'accent sur les possibilités que recèleraient les conseils pastoraux diocésains et paroissiaux... mais à certaines conditions : les conseils ne doivent plus être ceux de l'évêque (ou du curé), mais ceux du diocèse (ou de la paroisse). Contre la tentation de les peupler de fidèles dociles, ils doivent être constitués avec un recrutement diversifié qui fera la place belle aux représentants des mouvements, ordres, instituts et rencontres de communauté. Enfin, il faudra leur reconnaître des compétences obligatoires¹. Ces principes devront également être mis en œuvre à l'échelle nationale.

¹ Pour tous ces conseils, on doit publier leur composition, l'origine du mandat (élection, cooptation...), l'ordre du jour, la liste des résolutions...